



Reception d'une mise en demeure

Par **blablate**, le **05/05/2009** à **20:32**

Bonjour, voilà de cela plusieurs mois, j'ai signé un contrat de courtage auprès d'une agence matrimoniale en vue d'une rencontre, j'avais une semaine après signature pour me rétracter, ce que j'ai fait dans les temps, accompagné d'un courrier de confirmation... seulement voilà, ils ont ignorés ma rétractation et me demandent de régler le prix du service (3580 euros tout de même), j'ai toujours refusé de payer, et j'ai reçu une mise en demeure cette semaine. Je ne sais plus quoi faire, j'hésite beaucoup à payer mais d'un autre côté je me fais arnaquer... ma grosse erreur est de m'être rétracté par lettre simple simple et non par lettre recommandée avec AR. Toutefois j'ai cru comprendre qu'un article de loi stipule que les conditions et les modalités de rétractation doivent être explicitement mentionnées par l'agence. Et dans leur contrat, pas un mot sur la rétractation, et rien ne m'a été signalé lors du rdv. Voilà, éclairez moi svp, c'est assez urgent.